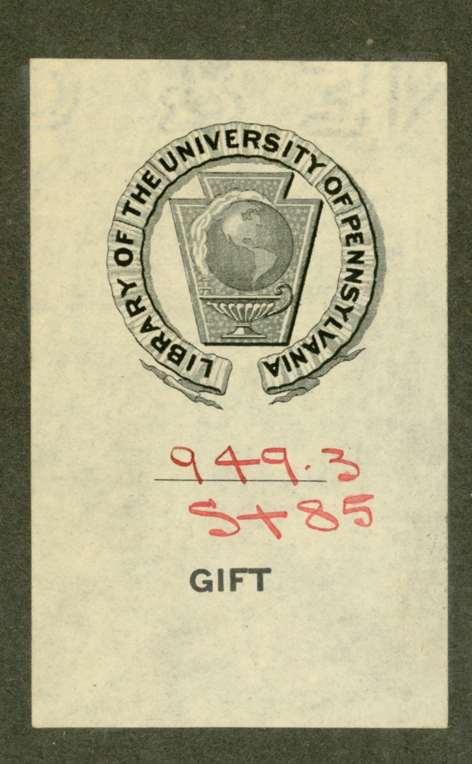
Struye, F.
" "
Flamand et activistes.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA

F. STRUYE
SÉNATEUR DU ROYAUME DE BELGIQUE

FLAMANDS ET ACTIVISTES

Court exposé de la question flamande



LAUSANNE
IMPRIMERIE PAUL DELACOMBAZ
1918

Flamands et activistes

Aux Suisses !

Depuis quelques mois, par la voie des journaux, d'articles parus dans des périodiques, de tracts répandus à profusion dans toute la Suisse, le gouvernement allemand s'est efforcé de prouver que la Flandre et en général tout le pays flamand ne peuvent désormais vivre heureux que sous le régime de la séparation administrative d'avec la Wallonie et doivent être dotés d'une indépendance ou d'une autonomie placées évidemment sous le patronage de l'Allemagne ! Le principal argument invoqué pour justifier cette séparation tend à démontrer que le Flamand est opprimé et ne jouit ni des droits ni des libertés dont s'enorgueillissent les autres peuples.

Flamand de race et de conviction, né en Flandre et y ayant vécu plus de 40 ans, j'affirme que je ne subis aucune espèce d'influence officielle et que je n'apporte dans ces quelques pages que le résultat de mes convictions personnelles, au moyen desquelles je m'estimerais heureux de pouvoir éclairer et convaincre la nation suisse.

Poursuivant ce but, je me propose d'examiner successivement :

I. La physionomie générale du peuple flamand. Elle nous prouvera que la question flamande est avant tout une question sociale, qui, au point de vue politique, ne peut intéresser que le gouvernement belge.

II. Les arguments principaux par lesquels les Allemands et les activistes prétendent justifier leur agitation.

III. La manière dont le problème doit se résoudre dans les circonstances actuelles.

F. STRUYE

Sénateur du Royaume de Belgique.

Juin 1918.

I

Le peuple flamand

Il faut avant tout remarquer que les provinces flamandes de la Belgique sont constituées par d'anciennes principautés indépendantes ; tels le Duché de Brabant, le Comté de Flandre, le Duché de Limbourg, qui depuis le XVe siècle ont eu les mêmes souverains que les provinces wallonnes.

Ces provinces se sont définitivement réunies, les unes après les autres, au cours du règne des ducs de Bourgogne qui sont les véritables créateurs de l'unité politique de la nation.

Avec la maison de Bourgogne entra dans le pays un puissant facteur de culture française. Peu à peu, toute la partie cultivée de la nation et notamment les classes qui pouvaient exercer une influence politique adoptèrent la langue de la Cour.

Evidemment, la grande masse du peuple conserva son caractère propre, ses mœurs et sa langue, mais l'action venant d'en haut ne pouvait manquer, cependant, de modifier d'une manière sensible le caractère général de la nation.

Le peuple flamand est précisément caractérisé par cette double influence ; il n'est nullement français, le fond même de l'âme populaire étant un obstacle invincible à toute assimilation. Il n'est certes pas allemand ; de fait, l'empire n'a jamais pu exercer dans nos provinces une action efficace. On pourrait imaginer qu'au moins le peuple flamand se rattache intimement à la

nation hollandaise, dont la langue est si voisine de la sienne. Ce que nous venons de dire démontre à l'évidence que ce serait là une erreur profonde.

Tous les facteurs latins, qui pendant des siècles ont façonné l'âme flamande, établissent entre les Hollandais et les Flamands des différences profondes qui s'opposent à toute assimilation. Pour s'en convaincre, qu'on se rappelle que l'âme nationale trouve son expression la plus forte et la plus sincère dans ses créations artistiques. La Hollande tout entière se résume dans un nom d'une grandeur incomparable : celui du prodigieux Rembrandt; l'âme flamande chante tout entière dans la peinture sublime du gigantesque Rubens. Mais Rembrandt est bien le germain pur, inaccessible à l'élégance harmonieuse ou à l'afféterie artificielle du classicisme italien. Rubens, au contraire, s'est imprégné de toute l'élégance du génie latin ; ses formules classiques font corps avec tout son art où cependant se retrouve toujours toute la richesse, toute la poésie, toute l'exubérance de l'âme flamande.

Mais ne nous faisons pas illusion ; la culture, en Flandre comme ailleurs, a été, pendant des siècles, l'apanage d'une élite. Tandis que le peuple peinait du berceau à la tombe, sans jamais se détacher du lieu natal, cette élite, en rapports continus avec les nations voisines, se servait volontiers de la langue française que parlaient la noblesse et l'entourage de la Cour.

Peu à peu s'est créée ainsi une tradition ; les classes supérieures ne parlent plus que français ; tous ceux qui, parmi le peuple, avaient l'ambition de sortir des rangs devaient nécessairement adopter cette même

langue, alors que la grande masse des travailleurs ne connaît que le flamand.

La langue employée par un individu en Flandre indique la classe sociale à laquelle il appartient, si bien que la vanité vient, dans bien des cas, raffermir une tradition qui devait offrir tant d'inconvénients pour le développement normal de la nation.

Notons d'ailleurs un fait important. Le flamand est une langue d'une poésie intense, d'une opulence incomparable ; elle a produit à travers les siècles des écrivains qui feraient l'honneur des plus grandes littératures. De nos jours encore, le trésor national s'est enrichi des joyaux lyriques d'un Guido Gezelle et des harmonies oratoires d'un Hugo Verriest. Dans toutes les provinces flamandes, nous voyons surgir des écrivains, dont les œuvres prouvent que la langue flamande vit, et que son inépuisable fécondité offre toujours, pour la pensée humaine, une expression incomparable. Mais le malheur veut que le peuple, créateur de ces richesses, ne s'en sert presque jamais. Dans la vie quotidienne, l'emploi du flamand correct et littéraire serait presque une bizarrerie. On n'entend presque jamais que l'un ou l'autre des multiples patois flamands, qui certes ne manquent pas de saveur, mais qui doivent nécessairement se trouver dans un état d'infériorité lorsqu'ils entrent en conflit avec une langue aussi parfaite et aussi répandue que le français.

Tout le peuple flamand se trouve ainsi divisé en deux parties : les classes cultivées parlent le français ; les classes inférieures n'en comprennent pas un mot et se servent presque toujours de quelque patois informe.

Cette situation s'est sans cesse raffermie jusqu'il y a quelque quarante années. Il y eut sans doute sur ce terrain des initiatives généreuses et opportunes, mais la dualité linguistique, coïncidant avec la distinction des classes, avait des racines trop profondes dans l'histoire pour s'en trouver ébranlée.

Vient alors la grande poussée démocratique. Le peuple prend conscience de ses droits. Pour améliorer sa situation générale, il s'intéresse à la chose publique et entend diriger les affaires à son profit. Il va sans dire que pareille évolution ne pouvait s'accomplir que par un contact intime entre les anciennes classes dirigeantes et le peuple qui prétend le devenir. Or, ils ne se comprennent même pas !

Faudra-t-il que ce peuple se mette à apprendre et à parler le français ? Ce serait un véritable malheur national ; c'est d'ailleurs une absurdité irréalisable. Il faut nécessairement trouver une solution à ce problème, qui, répétons-le nettement, résulte de l'éveil démocratique de ce dernier demi-siècle. Au fond donc, la question flamande est une question sociale ; elle jaillit, non d'une opposition entre deux races, entre deux peuples, entre deux unités politiques, mais d'une évolution divergente entre deux couches sociales appartenant à la même race, à la même nation, au même peuple.

Insistons bien sur ce point essentiel : la question flamande se pose, non entre Flamands et Wallons, mais entre deux traditions qui s'affirment au sein même du peuple flamand. De quel droit, dès lors, prétendrait-on en faire un problème européen ou même simplement international. Il est d'une évidence palpable qu'il s'agit ici d'une question de régime interne. L'Allemagne ou

n'importe quel autre pays de l'Europe n'a pas plus de droit d'y intervenir que dans la constitution fédérale de la Suisse ou dans le mode d'élection des membres du Conseil national.

Seul, le gouvernement belge est compétent en la matière. Seul, il est capable de pénétrer dans l'âme du peuple flamand et de résoudre ce problème d'une manière qui puisse assurer le développement normal et la prospérité de notre race.

Ces constatations fondamentales empruntent une nouvelle évidence à l'examen des sophismes par lesquels on prétend justifier l'action usurpatrice de l'Allemagne.

II

Les griefs des activistes

L'argument principal qu'on invoque pour justifier la séparation administrative et même la constitution d'un Etat flamand autonome s'appuie sur l'oppression tyrannique qu'exercent les Wallons sur les Flamands. C'est vraiment spéculer sur l'ignorance des lecteurs. Chose bizarre : Flamand de race et de cœur, je n'ai jamais eu l'impression d'être opprimé, et il a fallu que la guerre éclatât pour que la propagande allemande vînt m'apprendre que pendant ma vie entière j'ai été l'homme le plus malheureux de la terre, que la

Flandre souffrait chaque année de la famine, que les salaires des ouvriers y étaient de quelques centimes par jour, et autres billevesées qui semblent un outrage au sens commun.

C'est absurde! Tous les Belges sont absolument égaux devant la loi; tous ont les mêmes droits; tous élisent librement leurs mandataires politiques suivant un procédé commun à toute la Belgique. Or, les Flamands sont plus nombreux que les Wallons, leurs parlementaires sont aussi influents que ceux des provinces wallonnes, et ont entre leurs mains l'instrument décisif de la majorité. Il n'ont jamais opprimé les Wallons, mais ils n'ont jamais songé non plus à se laisser opprimer par eux.

Devant cette constatation, tous les reproches que la presse allemande adresse au gouvernement belge apparaissent nettement comme des absurdités risibles ou de coupables calomnies. D'ailleurs, le gouvernement même, c'est-à-dire les ministres du Roi, depuis l'indépendance de la Belgique, ont été en majorité flamands; quelques-uns d'entre eux étaient même des flamingants décidés. Imagine-t-on qu'ils auraient laissé persécuter la Flandre? Il faut vraiment avoir perdu le bon sens pour admettre cette absurdité; et l'on voit que la propagande allemande doit être singulièrement embarrassée de justifier l'action de l'occupant, puisqu'elle recourt à un procédé aussi naïf.

Mais, d'où vient alors le succès des activistes, de ceux qui, parmi les Belges, ont appuyé les mesures arbitraires prises par les Allemands? Encore une légende allemande et une légende qui prépare aux coupables un réveil douloureux!

Toute la Belgique — et n'oublions pas que la question flamande est une question belge — a violemment protesté contre les menées de quelques ambitieux et de quelques étourdis. Voyez l'attitude des populations en face des manifestations activistes :

Tout d'abord, notre incomparable Cardinal Mercier, dans la lettre pastorale à ses doyens, s'élève avec énergie contre le mouvement antinational. Monseigneur Seghers, Evêque de Gand, Flamand de cœur et d'âme, répudie, lui aussi, dans une admirable lettre, au nom de tout le clergé de son diocèse, ces menées criminelles.

Et que pouvons-nous voir de plus noble que l'attitude de notre magistrature belge, inflexible malgré toutes les pressions de l'usurpateur, et qui vient de s'illustrer encore d'un si vif éclat en face de la nouvelle atteinte à son indépendance et à ses droits. Et enfin, les villes d'Anvers, de Gand, de Malines, de Tirlemont, etc., ont été les témoins, ces derniers temps, de manifestations anti-activistes qui ne peuvent laisser, ni aux chefs de ce mouvement, ni à ceux qui l'ont provoqué, aucun doute sur les sentiments et sur la mentalité de l'immense majorité du peuple flamand.

Nous aussi, nous sommes flamands ; et c'est parce que nous sommes flamands, parce que nous sommes dévoués à la conservation, à la grandeur du peuple flamand, parce que nous ne voulons pas le sort des ilotes de Saverne, des malheureux Polonais de la Posnanie et des Danois du Schleswig, que nous répudions toute influence allemande en Flandre, et que nous voulons rester inébranlablement attachés à la Patrie Belge. Si, par malheur, l'Allemagne prussifiée devait prendre pied d'une manière quelconque dans les provinces flamandes

de Belgique, on pourrait sonner le glas de la Flandre, de la langue et de la culture flamandes. Seule la Belgique, toute la Belgique, peut nous garantir contre une absorption douloureuse, qui amènerait — Dieu sait par quelle agonie — la mort définitive de notre idéal. Nous voulons que la Flandre vive, et c'est pourquoi nous lutterons de toutes les énergies de notre être contre les prétentions et les caresses mortelles de la Prusse.

De la France, nous ne craignons rien ; contre toutes les velléités d'infiltration de ce côté, nous sommes défendus par notre langue, par nos mœurs, par notre âme.

Mais, si la Belgique est la garde de la Flandre, comment expliquer l'humiliante situation du peuple flamand qui paraît constituer *la nation la plus arriérée de l'Europe occidentale?* Pourquoi tous les progrès de la science et de la technique, qui apportent aux Wallons leurs bienfaits inappréciables, restent-ils lettre morte pour le pays flamand ? Nous n'hésitons pas à dire que les invraisemblables inexactitudes répandues à ce sujet par la presse officielle de l'Allemagne, constituent un vrai danger pour les neutres, qui doivent nécessairement être induits en erreur par ces méprises intéressées. Le Flamand possède une des âmes populaires les plus riches et les plus intéressantes du globe. Rubens et Juste-Lipse, Ruysbroeck et le légendaire Uilenspiegel y restent toujours vivace, et manifestent toujours un mysticisme ardent, une pensée profonde, une puissance artistique et une exubérance sensuelle qui rendent la *vie intense*, la vie normale du Flamand. Deux constatations suffisent pour faire justice des révoltantes accu-

sations qu'à ce sujet les Prussiens et les prussianisants lancent à la figure de la Belgique.

Tout d'abord, à supposer que les chiffres cités par nos adversaires soient exacts — ce que nous n'accordons pas —, la signification qu'on leur attribue est absolument fausse. Citons un exemple : on constate que proportionnellement à la population, il y a moins d'écoles populaires dans la partie flamande que dans la partie wallonne de la Belgique. Mais que prétend-on déduire de ce fait matériel ? Ce qu'il importe de constater, c'est que pas un seul enfant des Flandres n'a été privé des bienfaits de l'instruction, faute d'école. Chaque commune est légalement obligée d'avoir son école primaire. Si proportionnellement à sa population, il y a moins d'écoles en Flandres, c'est tout simplement parce que la population y est plus dense, les communes plus populeuses, et qu'une école suffit par conséquent pour un plus grand nombre d'élèves. Une considération semblable ferait disparaître la plupart des *infériorités* par lesquelles nos ennemis imaginent nous apitoyer sur notre propre sort.

Concédons même que certaines institutions publiques laissent encore à désirer dans nos provinces flamandes. Dans tous les cas, ce n'est pas devant les Allemands que nous devons nous en trouver humiliés. Si nous n'avons pas tous les *profits* qu'apporte la contrainte prussienne, nous avons le sentiment de notre dignité personnelle, incompatible avec le caporalisme berlinois. Si nous n'avons peut-être pas tous les renseignements qu'inculque aux petits Prussiens le légendaire Schulmeister, lumière de la Prusse, nous avons, au moins, assez de sens moral pour rester fidèles à la parole jurée

et pour nous interdire les horreurs qui ont ensanglanté le territoire de la Belgique neutre et loyale. Vraiment, l'Allemagne des Guillaume II, des Bethmann-Holweg et de la soldatesque qui a envahi ma patrie aux premiers jours de la guerre, — cette Allemagne est bien venue de parler de l'infériorité de la Flandre !

Et puis, qu'est-ce que la Belgique et le Gouvernement belge ont à voir dans cette prétendue infériorité de la Flandre ? Ignorent-ils donc, les juristes d'Outre-Rhin, que la Belgique est un des pays des plus décentralisés, c'est-à-dire, les plus libres de l'Europe. Ignorent-ils nos précieux organismes provinciaux, et cette autonomie communale, qui rattache toute notre vie publique aux traditions sacrées des siècles antérieurs ? Bref, même si toutes les affirmations de nos adversaires étaient vraies — ce qu'elles ne sont pas — ce n'est pas à la Belgique qu'il en faudrait faire un grief, mais à la Flandre même.

Qu'on essaie ! La Flandre répondra comme les communiers répondaient à leurs princes trop ambitieux.

Est-ce à dire que tout est pour le mieux dans la meilleure des Flandres ? Certainement pas ! Il y a une question flamande, elle est aussi brûlante que délicate et préoccupe à juste titre le gouvernement et la législature.

Terminons en donnant à ce sujet quelques brèves indications.

III

La revendication flamande

Il y a une question flamande. La voici : les tendances divergentes des classes sociales en Flandre sont un obstacle permanent à une évolution normale et progressive de la nation. L'élite intellectuelle, techniciens, financiers, médecins, avocats, artistes, savants — le clergé seul fait exception — ne peut pas exercer sur la masse l'influence qui devrait assurer l'ascension continue du peuple. C'est à cette situation qu'il faut porter remède.

Le peuple ne peut pas adopter le français ; il faut que l'élite adopte le flamand. Certes, les Flamands ne peuvent pas se passer d'une grande langue mondiale. Le pays est surpeuplé ; malgré la richesse du sol et le travail tenace du peuple, la lutte pour l'existence peut obliger l'excédent de la population à chercher au-delà des frontières une activité honorable et même le pain quotidien. Dans presque aucun pays du monde, le Flamand ne peut se servir de sa langue, et l'ignorance de toute autre langue le mettrait dans un redoutable état d'infériorité. Il va sans dire que toute la vie séculaire de la nation donne la première place au français, qui est la langue usuelle de la moitié des Belges.

Mais il est désormais inadmissible que les classes cultivées de la nation s'isolent par la complète ignorance de la langue populaire. Il est intolérable que le peuple

se réduise à l'impuissance par la substitution d'un dialecte local à la superbe langue commune et littéraire des Flamands. Il faut que tous acquièrent une connaissance solide du flamand classique, et que tous s'en servent avec aisance.

Il faudra évidemment vaincre bien des préjugés. Nos salons n'ont plus entendu le flamand depuis des siècles. Nous l'y introduirons sous peine d'irrémédiable impuissance sociale.

Cependant, toute notre attention doit se porter avant tout sur l'enseignement. Sans cesse, depuis un demi siècle, le flamand a fait des progrès et a conquis les positions qui très arbitrairement avaient été attribuées au français.

Mais il y a encore à lutter et à vaincre. Il ne nous appartient pas de discuter ici les mesures particulières qui doivent amener une situation normale. Mais nous, Flamands, nous sommes bien décidés à ne plus perdre de vue le but à obtenir : *il faut que le flamand devienne la langue usuelle de toute la Flandre.*

Nous n'entendons pas nous isoler dans le monde ; nous n'entendons donc pas renoncer à l'étude des langues de nos voisins, et surtout du français. Mais nous constatons sans peine que tous nos efforts pour la grandeur de la Flandre resteront stériles si tous les Flamands ne se reconnaissent pas comme frères et s'ils ne peuvent pas apporter à la Belgique le facteur de la culture flamande essentiel à la nation belge. C'est sous ce jour qu'il nous faut envisager les problèmes qui se posent au sujet de l'enseignement moyen et supérieur.

Nous comptons sur la sagesse du gouvernement et des chambres législatives de la Belgique délivrée pour leur donner une solution définitive.

La Belgique est une nation unique ; elle l'est depuis au moins cinq siècles.

Les Allemands ont pu s'en convaincre lorsque, à l'appel du Roi, tous les Belges ont tressailli du même patriotisme et ont opposé une seule poitrine, la large poitrine de la Belgique, aux entreprises criminelles d'une nation parjure. La question flamande est un problème de politique interne, comme la législation sociale ou l'organisation des droits électoraux. La Belgique a été généreuse et ferme dans la défense de son territoire et de la justice. Elle sera sage et courageuse dans l'examen des questions que lui pose l'évolution progressive de la nation.

Nous ne permettrons à personne, à l'Allemagne moins qu'à tout autre pays, de se mêler de ce qui concerne uniquement la Belgique libre, indépendante et souveraine.

